



# RAPPORT FINANCIER EXERCICE 2024

Par Catherine GOURY, trésorière

## ANALYSE DES COMPTES

Pour l'exercice 2024 clos au 31 décembre, nous enregistrons un déficit comptable de **784€**.

### Les charges

Nous avons établi un budget prévisionnel pour l'année 2024 qui s'élevait à **52.300 €**.

Au 31 décembre 2024, les charges représentent **64.754 €** soit un excédent de **12.454€**.

- ACHATS : EDF, entretien, fournitures... pour un total de **2.405 €** contre 1.139 € en 2023
- SERVICES EXTÉRIEURS : sous-traitance, charges de copropriété, assurance...pour un total de **4.985 €** contre 2.975 € en 2023.
- AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS : communication, frais poste, déplacements... pour un total de **3.360 €** contre 3.368 € en 2023
- IMPÔTS ET TAXES : Ceux-ci s'élèvent à **956 €** contre 1.041 € en 2023.
- CHARGES DE PERSONNEL Elles s'élèvent à **40.604 €** contre 38.383 €.
- AUTRES CHARGES : aides aux jeunes, animations pour les jeunes ...celles-ci s'élèvent à **4.608 €** contre 1.998 €.
- DOTATION AUX PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES

Pour faire face au risque de non-remboursement de prêts pour certains jeunes, il est constitué une provision, calculée sur le montant des prêts non remboursés de plus 1 an. Le montant de dotation enregistré pour cette année est de **2.011 €** contre 405 € en 2023.

- CHARGES EXCEPTIONNELLES : Perte sur créances

Cette année, il a été passée une perte de **1.358 €** contre 640 € sur les créances irrécouvrables de prêts de plus d'un an et pour lesquels aucune perspective de remboursement n'est possible.

### Conclusion sur les Charges :

**Les charges de 2024 sont en hausse de 14.659€ soit +29%**. Cette variation s'explique essentiellement par les 2 évènements en 2024 l'appel à projet culturel – Chemin d'apprentissage et la convention de mécénat signée avec Student Factory.

Les autres frais sont globalement constants.

### Les produits

Les produits s'élèvent à **63.969 €** contre 50.095 € et se décomposent comme suit :

- LES SUBVENTIONS :  
En 2024 le montant des subventions s'élève à **52 000€**.  
Ce montant se ventile comme suit :
  - 25 000 € de la Métropole de Lyon contre 20.000 € en 2023
  - 3 700 € du Département (convention triennale) identique
  - ainsi qu'une subvention exceptionnelle de 16 300€ du Département identique dans le cadre du plan de Protection de l'Enfance , identique à 2023.

- 4 000 € de la Métropole, de cofinancement sur l'appel à projet culturel -Chemin d'apprentissage
- 3 000 € sur ce même projet de la part du Ministère Jeunesse et Sports.

Les subventions représentent **81 % des produits** 2024.

- LES DONS COURANTS, LES COTISATIONS ET LES MECENATS :  
En 2024, ce poste s'élève à **9.760 €** contre 1.835 € a augmenté grâce au mécénat (Student Factory 8 000 € et projet culturel 1.000 € du Rotary)
- LES PRODUITS FINANCIERS  
Les produits financiers s'élèvent à **1.779 €** contre 1.685 € et correspondent aux intérêts reçus sur le compte sur Livret Bleu du Crédit Mutuel.

## Conclusion sur les Produits :

Les produits en 2024 sont **en hausse de 14.297 €**, hausse directement liée au mécénat (Student Factory) et au projet culturel – Chemin d'apprentissage.

## Analyse du bilan

Le total de bilan au 31 décembre 2024 s'élève à **86 218 €**.

### Bilan actif

Les immobilisations corporelles et incorporelles nettes sont de 686€ (matériel informatique).

En 2024, nous avons octroyé des prêts pour un montant global de **3.147 €** et poursuivi les actions de relance pour que les prêts soient remboursés (1.674€ de remboursement total sur 2024).

A fin décembre 2024, le solde global des prêts s'élève à **4.270 €**.

Les disponibilités de l'ADEPAPE 69 s'élèvent à **83.212 €** contre 69.581 € en 2023.

La trésorerie de l'ADEPAPE 69 reste saine

### Bilan passif

A fin 2024, le montant des réserves s'élève à **50.283 €** et les fonds dédiés pour **13.883 €**. L'augmentation des fonds dédiés correspond à la quote-part de la subvention reçue sur l'appel à projet culturel – chemin d'apprentissage, non utilisée en 2024

Nos dettes fournisseurs s'élèvent à **3.410 €** (augmentation liée à une facture non reçue)

Nos dettes sociales de **2.671 €** sont constituées par les charges sociales du 4<sup>ème</sup> trimestre 2024 et du retard de paiement des cotisations prévoyance 2024.

Le montant des produits constatés d'avance s'élève à **16.300€** et correspond à la Subvention exceptionnelle du Département versée en 2024 mais au titre de 2025.

## Conclusion

Le déficit financier est contenu mais il va falloir diversifier et consolider les sources de revenus pour pérenniser l'activité de l'association.

Catherine GOURY

Trésorière